

Règlement du Critérium Fédéral Départemental AISNE

Saison 2024/2025

Organisation sportive du 1^{er} tour:

Les joueurs et joueuses des catégories Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets sont répartis dans les divisions d'après leurs points Critérium acquis la saison précédente en intégrant les nouveaux inscrits d'après leurs classements points licence de début de saison

Exemple : un joueur nouvellement inscrit avec 509 points licence sera prioritaire par rapport à un joueur ayant 500 points licence qui aurait participé la saison précédente.

Les joueurs et joueuses des catégories Juniors, Seniors et Vétérans sont répartis dans les divisions d'après leurs points licence de début de saison et aussi de leurs points Critérium de la saison passée en cas d'égalité de points licence.

Pour les autres tours :

Dans toutes les catégories, les nouveaux inscrits sont intégrés dans les divisions en tenant compte de leurs points licence début de phase.

Non-participation à un tour de Critérium Fédéral :

En cas d'absence connue à l'avance, tout joueur engagé à un tour de Critérium doit prévenir le responsable de l'épreuve uniquement par mail (thierrydonnet4fr.fr) ou par SMS (**0634723317**) avant le jeudi soir précédent l'épreuve.

Il sera dans ce cas précis considéré comme excusé et descendra d'une division pour le tour suivant sauf cas de force majeure justifié (travail ou blessure).

L'absence non prévenue sera synonyme d'exclusion de la compétition pour les tours suivants.

2 absences excusés (consécutives ou non) entraîne également l'exclusion de la compétition pour les tours restants.

Déroulement sportif :

Au 1^{er} tour, dans chaque division, les joueurs sont répartis en poule d'après leurs points licence en respectant le serpent et les appartenances club (pour éviter si possible d'avoir 2 joueurs du même club dans la même poule). En tout état de cause, le tirage au sort est réalisé par bloc.

En cas d'égalité de points licence, un tirage au sort est effectué.

Pour les tours suivants, le placement des joueurs est réalisé en tenant compte de la place obtenue lors du tour précédent. Les ex-aequo sont placés par tirage au sort.

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées : 3/2, 3/1, 3/0).

Constitution des divisions :

Si le nombre de joueurs est inférieur ou égal à 6 : poule unique (5 parties par joueur)

Entre 7 et 12 joueurs : 2 poules avec parties de classement croisée en sortie de poule (1A-1B, 2A-2B, 3A-3B, etc).

Entre 13 et 16 joueurs : poules de 4 joueurs (complètes ou incomplètes)

Entre 17 et 24 joueurs : poules de 3 joueurs complétées de poules de 4 suivant le nombre de présents.

Placement dans le tableau en sortie de poules :

Pour un groupe de 16 complet (4 poules de 4):

Le 1^{er} de poule 1 en n°1, le 1^{er} de poule 2 en 16, les 1^{ers} de poules 3 et 4 aux numéros 8 et 9. (1^{ère} partie de tableau en ¼ de finale gagnant)

Les 2^{èmes} de poules par tirage au sort aux numéros 4,5,12,13 dans l'autre ½ tableau de leurs 1^{ers} de poule. (1^{ère} partie de tableau en barrage contre un 3^{ème} de poule)

Les 3^{èmes} de poules aux numéros 3,6,11,14 dans le même ½ tableau que leurs 2^{èmes} mais dans le ¼ opposé. (1^{ère} partie de tableau en barrage contre un 2^{ème} de poule)

Les 4^{èmes} de poules aux numéros 2,7,10,15 dans le même ½ tableau que leurs 1^{ers}. (1^{ère} partie de tableau en ¼ perdant)

Places non jouées :

Les places 5 à 8 et 13 à 16 ne sont pas jouées (perdant en $\frac{1}{4}$ gagnant = 5^{ème}, perdant en $\frac{1}{4}$ perdant = 13^{ème}) sauf dans les catégories qui disposent d'une division inférieure ; dans ce cas, les 4 dernière places sont jouées.

Pour un groupe de 24 complet (8 poules de 3):

Le 1^{er} de poule 1 en n°1, le 1^{er} de poule 2 en 32, les 1^{ers} de poules 3 et 4 aux numéros 16 et 17 et les 1^{ers} de poules 5 à 8 aux numéros 8,9,24,25. (1^{ère} partie de tableau en 1/8 de finale gagnant)

Les 2^{èmes} de poules aux numéros 4,5,12,13,20,21,28,29 dans l'autre $\frac{1}{2}$ tableau de leurs 1^{ers} de poule. (1^{ère} partie de tableau en barrage contre un 3^{ème} de poule)

Les 3^{èmes} de poules aux numéros 3,6,11,14,19,22,27,30 dans le même $\frac{1}{2}$ tableau que leurs 2^{èmes} de poules mais dans le $\frac{1}{4}$ opposé. (1^{ère} partie de tableau en barrage contre un 2^{ème} de poule)

Places non jouées :

Les places 9 à 12 et 13 à 16 (côté gagnant) et 21 à 24 (côté perdant) ne sont pas jouées sauf dans les catégories qui disposent d'une division inférieure ; dans ce cas, les 4 dernières places (21 à 24) sont jouées.

Montées et descentes :

En Poussin : montée du 1^{er} en Départemental Benjamins

En D1 Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors : montée du 1^{er} en Régionale

En D1 Seniors : montée des 2 premiers en Régionale 3 Seniors

Dans les autres divisions :

Pour un groupe de 12 : les 2 premiers montent en division supérieure

Pour un groupe de 16 : les 3 premiers montent en division supérieure

Pour un groupe de 24 : les 4 premiers montent en division supérieure

Les descentes sont fonction des descentes de Régionale et des montées des éventuelles divisions inférieures.

Le Juge-arbitre :

Le juge-arbitre de l'épreuve se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement pour le bon déroulement de la compétition.

De la même façon, en cas de comportement offensant ou contraire à l'esprit sportif, le juge-arbitre se réserve le droit de sanctionner le joueur fautif.

Acceptation du règlement :

Tout joueur participant au Critérium Fédéral reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans restriction.

Le responsable du Critérium Fédéral Niveau Départemental AISNE
Thierry DONNET